

Communiqué pour les médias

Les cantons de Vaud et du Valais étudient avec les CFF le développement de l'axe Lausanne-Brigue

Les conseillers d'Etat vaudois et valaisan en charge des transports ainsi que des représentants de la direction des CFF se sont réunis hier à Lausanne pour faire le point sur les indispensables développements de l'offre sur la ligne du Simplon, entre Lausanne et Brigue. Les deux cantons et les CFF ont décidé de constituer un groupe de travail technique auquel l'Office fédéral des transports (OFT) sera invité à participer. Sa mission consiste à examiner la nature des chantiers prioritaires et leur mode de financement.

Les cantons du Valais et de Vaud ont décidé en avril 2010 de travailler conjointement pour étudier la nature des travaux et le calendrier prévu par les programmes ZEB et Rail 2030 afin d'éliminer les goulets d'étranglements et, partant, d'augmenter le rendement de la ligne Lausanne-Brigue. Réunis pour la première fois dans cet objectif (qui concerne tant les usagers vaudois que valaisans), le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du canton du Valais et son homologue vaudois François Marthaler, chef du Département vaudois des infrastructures, ont entendu les CFF sur l'avancement des projets figurant dans le programme ZEB. Ils ont également évoqués les perspectives offertes par le projet en cours d'élaboration Rail 2030.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly a fait état des attentes de son canton en matière de transports ferroviaires sur l'axe du Simplon, attentes dont François Marthaler a souligné l'importance eu égard notamment à la forte progression démographique prévalant dans le Chablais vaudois et valaisan. MM. Melly et Marthaler se sont félicités des actions qu'ils ont menées avec succès pour majorer de 140 millions de francs l'enveloppe des CFF permettant notamment aux nouvelles rames de 2 étage de circuler jusqu'à Vevey.

Cette séance a également permis aux deux conseillers d'Etat de préciser les modalités et l'organisation de cette collaboration intercantonale.

Constatant que la planification et le financement des prestations et des infrastructures ferroviaires font actuellement l'objet d'un débat de fond au niveau de la Confédération, tant les CFF que les deux cantons se sont entendus pour se concentrer sur les mesures les plus urgentes. Concrètement, il s'agit de trouver des solutions pour que les trains à deux étages qui circuleront dès fin 2012 sur l'axe Genève-Lausanne-Vevey puissent poursuivre dans les meilleurs délais jusqu'à Saint-Maurice. Pour y parvenir, les CFF doivent adapter le gabarit de nombreux ouvrages (ponts, tunnels, passerelles). Le groupe de travail devra établir le périmètre de ces travaux, s'enquérir des différentes pistes de financement (programme ZEB, mandat de prestations, etc.) et déterminer le calendrier de réalisation. Il devra également évaluer dans quelle mesure et sous quelle forme une convention liant les CFF, l'OFT et les cantons du Valais et de Vaud, avec un préfinancement des études à la clé, sera utile pour permettre d'en accélérer la réalisation.

Les conclusions de ce groupe de travail technique seront transmises aux autorités politiques avant l'été 2011.

Lausanne et Sion, le 18 février 2011

Renseignements complémentaires:

François Marthaler, conseiller d'Etat (VD) : 021/316 70 01

Jacques Melly, conseiller d'Etat (VS) : 027/606 33 00

Bureau d'information et de communications de l'Etat de Vaud
www.vd.ch – T + 41 21 316 05 15 - F + 21 316 40 52 - info.bic@vd.ch

Palais du Gouvernement, case postale, 1951 Sion / Regierungsgebäude, Postfach, 1951 Sitten
027 606 20 90 · Fax 027 606 20 94 · Mobile 079 301 86 42 · Courriel: bernard.reist@admin.vs.ch